



## **Prêt de dépôt de garantie**

Lancement d'une activité, recherche d'un local commercial mais pas forcément les moyens de payer le dépôt de garantie ? Le Prêt de dépôt de garantie à taux 0 est fait pour accompagner les entrepreneurs.

L'un des principaux obstacles à la création d'entreprise dans Paris et notamment dans ses quartiers de la politique de la Ville réside dans le coût de l'immobilier et dans les garanties financières demandées par le bailleur. Partant de ce constat, la Direccte d'Île-de-France a proposé la création de ce dispositif financier visant à faciliter l'accès aux locaux commerciaux. Cette aide, qui se présente sous la forme d'un prêt à taux zéro, vise à faciliter le financement du dépôt de garantie exigé par le bailleur.

### **Trois acteurs pour financer ce prêt**

L'État, la mairie de Paris et la Caisse des dépôts s'engagent auprès des entrepreneurs afin de leur faciliter l'accès à des locaux commerciaux ou professionnels parisiens situés dans les quartiers prioritaires Politique de la Ville grâce à la création d'un fonds d'aide. Ce fonds appelé « prêt de dépôt de garantie », financé par ces trois acteurs, est mis en œuvre par Paris Initiative Entreprise (PIE), association à but non lucratif.



#### **DIRECTION DE L'ACTION ECONOMIQUE**

12, boulevard Jean Rose  
01 83 69 05 00